

***PRISE EN CHARGE PHARMACEUTIQUE DES PLAIES CHRONIQUES :
COOPERATION VILLE-HOPITAL A DEVELOPPER ?***

***PHARMACEUTICAL MANAGEMENT OF CHRONIC WOUNDS: CITY-
HOSPITAL COOPERATION TO BE DEVELOPED?***

Auteurs : Mathilde France¹, Sophie Girard¹, Charlotte Poulat², Kathline Garcia², Mireille Voutier²

Centre Hospitalier Pierre Oudot, Bourgoin-Jallieu, France

¹ Interne en pharmacie

² Pharmacien hospitalier

Mots clés : Coopération ville-hôpital, Plaies chroniques, Prescription, Pansement, Dispensation

Titre : Prise en charge pharmaceutique des plaies chroniques : coopération ville-hôpital à développer?

Introduction-Objectifs : Les informations sur la prise en charge d'une plaie chronique de l'hôpital vers la ville sont transmises *via* les ordonnances de sortie. Une enquête de satisfaction concernant la qualité de ces ordonnances de sorties a été réalisée. ***Matériel et méthodes*** : Un questionnaire élaboré par l'équipe pharmaceutique hospitalière a été envoyé à 190 officines en Juillet 2018. ***Résultats et discussion*** : Le taux de réponses a été de 15%. Les pansements utilisés dans la prise en charge des plaies chroniques représentent en moyenne 4 dispensations par jour. Dans 75% des cas, une équivalence est délivrée. Pour 57% des officinaux, la classe de pansement doit être privilégiée pour la prescription contre 43% qui préfèrent le nom commercial. Concernant les transmissions d'informations ville-hôpital, 32%

Cet article a fait l'objet d'une communication affichée aux Journées Europharmat 2019.

estiment qu'elles sont suffisantes, 89% déclarent avoir tout de même déjà dû contacter les professionnels de l'hôpital mais 44% rencontrent des obstacles pour obtenir les informations absentes concernant la plaie (taille, localisation, type) et le pansement (taille, date de pose du dernier pansement, fréquence de changement et durée de prescription). Cela montre la nécessité d'améliorer nos transmissions d'informations entre la ville et l'hôpital à travers par exemple la standardisation d'un modèle d'ordonnance de sortie pour la prescription des pansements.

Key words: city-hospital cooperation, chronic wounds, prescription, dressing, dispense

Title: Pharmaceutical management of chronic wounds: city-hospital cooperation to be developed?

Introduction-Objectives: Information on chronic wound management from the hospital to the city is transmitted *via* discharge orders. A satisfaction survey on the quality of these exit orders was conducted. **Materials and methods:** A questionnaire developed by the hospital pharmaceutical team was sent to 190 pharmacies in July 2018. **Results and discussion:** The response rate was 15%. Dressings used in the management of chronic wounds represent an average of 4 dispensations per day. In 75% of cases, an equivalence is issued. For 57% of pharmacies, the dressing class should be preferred for prescription purposes compared to 43% who prefer the trade name. Concerning the transmission of information from the city to the hospital, 32% consider that they are satisfactory, 89% declare that they have already had to contact hospital professionals, but 42% encounter obstacles in obtaining missing information concerning the wound (size, location, type) and the dressing (size, date of application of the last dressing, frequency of change and prescription period). This shows the need to improve our information transmission between the city and the hospital, for example by standardizing a model discharge prescription for dressing prescriptions.

I. Introduction

Au sein d'une structure hospitalière, l'usage d'un pansement met en jeu plusieurs acteurs : le médecin qui prescrit, l'infirmière qui prescrit et/ou administre et enfin le pharmacien qui dispense. Comme défini dans le code de la santé publique [1], la dispensation pharmaceutique est un « acte pharmaceutique associant à la délivrance des médicaments l'analyse pharmaceutique de la prescription médicale, la préparation éventuelle des doses à administrer, la mise à disposition des informations et des conseils nécessaires au bon usage du médicament (conditions de conservation des médicaments) ». Pour la prise en charge des plaies chroniques, les produits pharmaceutiques utilisés sont rarement des médicaments mais essentiellement des dispositifs médicaux tels que les pansements. Ils sont donc soumis aux règles de matériovigilance et leur bon usage est sous responsabilité pharmaceutique.

Depuis la loi de santé de 2016 [2], le Centre Hospitalier Pierre Oudot (CHPO) fait partie d'un Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) : il forme, avec trois autres Centres Hospitaliers (CH), le Groupement Hospitalier Nord Dauphiné (GHND) qui couvre l'ensemble du département de l'Isère et ses 388 officines. Le GHT regroupe un peu plus de 1 200 lits. Les CH se répartissent les activités suivantes : MCO (Médecine, Chirurgie, Obstétrique), psychiatrie, SSR (Soins de Suite et Réadaptation) et EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes). Tous les deux ans, une réunion d'échanges sur la prise en charge des plaies est organisée par la pharmacie du CHPO en collaboration avec le laboratoire Brothier®. Elle permet de réunir des professionnels hospitaliers du GHT et libéraux de la région.

Au CHPO, les pansements doivent être prescrits selon les protocoles locaux établis conjointement entre les médecins, l'infirmière référente plaies et cicatrisation et la pharmacie. Les informations sur la prise en charge d'une plaie chronique de l'hôpital vers la ville sont

transmises *via* les ordonnances de sortie. Ces ordonnances sont rédigées par les médecins ou l'infirmière référente plaies et cicatrisation, à destination de nombreux interlocuteurs en ville : médecins, pharmaciens d'officine, infirmiers... Une enquête de satisfaction concernant la qualité des ordonnances de sortie a été réalisée auprès des pharmaciens d'officine afin d'identifier la place de ce dernier dans la prise en charge des plaies chroniques et présenter des axes de réflexion pour améliorer nos transmissions ville-hôpital.

II. Matériel et Méthodes

Un questionnaire (Annexe 1) de 12 questions élaborées par l'équipe pharmaceutique hospitalière a été envoyé par voie postale à 190 officines en juillet 2018 réparties sur les trois départements suivants : l'Ain, l'Isère et le Rhône. Ces 190 officines correspondent à 17% (190/1134) des officines présentes sur ces trois départements [3]. Les envois postaux ayant été assurés par le laboratoire Brothier®, ils ont donc concerné uniquement les officines travaillant en lien avec eux.

Le questionnaire était accompagné d'un courrier expliquant le projet ainsi que les modalités de renvoi du questionnaire rempli. Il n'y avait pas d'accusé de réception suite à l'envoi postal. Sur l'ensemble des questions, dix étaient dites fermées afin d'avoir des résultats pouvant être objectivés plus facilement. Les questions concernaient tout d'abord les caractéristiques de l'officine puis les ordonnances de sorties actuelles et les informations qui pouvaient manquer aux pharmaciens dans leur pratique officinale. Enfin, il était demandé la participation des officinaux à la réunion d'échanges sur la prise en charge des plaies organisée par le CHPO et le laboratoire Brothier®.

Une relance a été faite au bout d'un mois et demi de délai de réponse laissé aux officines, par voie postale et accompagnée d'un courrier de relance. Les réponses devaient être renvoyées par courrier postal ou par mail et pouvaient être rendues de manière anonyme.

Le recueil de données a été fait avec l'aide d'un tableur Excel lors de la clôture des réponses, trois mois après l'envoi du premier courrier. Concernant la présentation des résultats, la possibilité de ne pas répondre ne figurant pas dans le questionnaire (absence de case « ne sait pas »), nous avons déduit le nombre de non-réponses au niveau des dénominateurs pour le calcul des pourcentages.

III. Résultats

Au total, sur les 190 pharmaciens d'officines contactés, 28 ont renvoyé le questionnaire, soit un taux de réponses de 15% (28/190). L'analyse des questionnaires montre que les pansements utilisés dans la prise en charge des plaies chroniques concernent environ quatre dispensations par jour en officine. Lors de ces dispensations, une équivalence des pansements prescrits est proposée dans 75% (21/28) des cas. Pour répondre à leur exercice quotidien, 57% (16/28) des officinaux souhaitent que la classe de pansement soit privilégiée pour la prescription contre 43% (12/28) qui préfèrent le nom commercial. Des arguments sont décrits pour ces deux choix. La classe de pansement facilite la substitution et simplifie la gestion des stocks grâce à une rationalisation des références. La délivrance est plus rapide car il n'y a pas besoin de commander une spécialité en particulier et évite alors de retarder la prise en charge. La prescription du nom commercial facilite la délivrance en évitant la recherche d'une équivalence mais nécessite une variété de références en stock ou requiert un délai de commande de la référence prescrite. 48% des pharmaciens d'officine confirme le refus des patients pour certains pansements en cas de non-remboursement. Dans ce cas, les attitudes

adoptées par le pharmacien sont d'établir un contact avec le prescripteur ou l'infirmière qui va suivre le patient à domicile, de proposer des pansements sans dépassement ou des équivalents moins onéreux.

Dans le cadre de la gestion des ordonnances de sortie d'hospitalisation relatives à la prise en charge des plaies chroniques, 81% (21/26) des officinaux seraient intéressés par la diffusion de la liste des pansements disponibles à la pharmacie du centre hospitalier le plus proche. Les transmissions d'informations relatives aux pansements, faites par l'hôpital à la ville, sont actuellement estimées insuffisantes pour 68% (19/28) des officinaux. Les informations les plus souvent déclarées manquantes par les pharmaciens d'officine sur l'ordonnance de sortie d'hospitalisation sont (Figure 1) :

- Concernant la plaie : la taille (21%, 22/108), la localisation (15%, 16/108), le type (14%, 15/108),
- Concernant le pansement : la taille (22%, 24/108), la date de pose du dernier pansement ou la date du prochain changement de pansement (11%, 12/108), la fréquence de changement (9%, 10/108) et la durée de prescription (8%, 9/108).

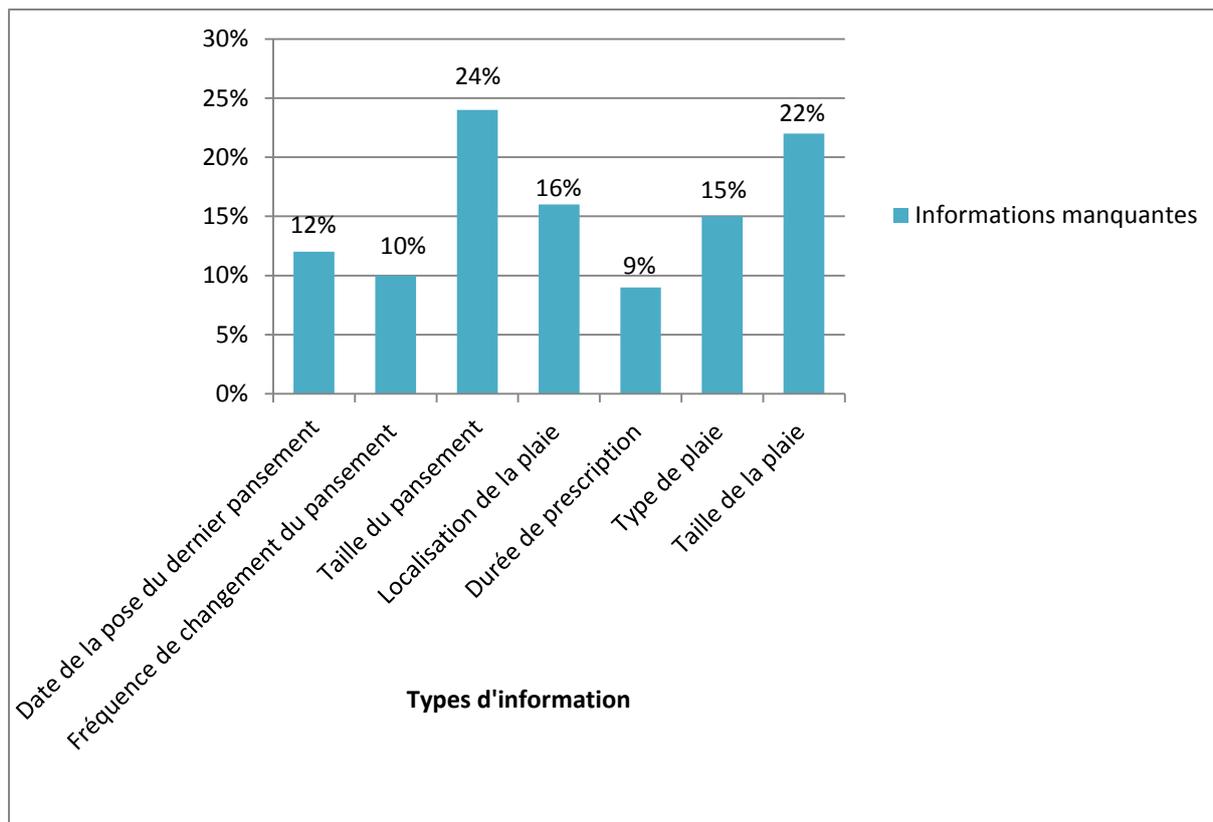


Figure 1 : Informations absentes de l'ordonnance de sortie

En cas de manque d'informations, 89% (25/28) des pharmaciens d'officine ont déjà contacté des professionnels de l'hôpital dont : les prescripteurs (64%, 16/25), le service d'hospitalisation (52%, 13/25), l'infirmière référente plaies et cicatrisation (32%, 8/25) ; également l'infirmière à domicile (8%, 2/25). L'obtention des réponses est estimée compliquée par 44% (11/25) de ces pharmaciens.

Concernant la journée bisannuelle de 2018 intitulée « Réunion sur la prise en charge des plaies chroniques », 96% (27/28) des pharmaciens répondants n'ont pas participé. En effet, 56% (14/28) des pharmaciens n'étaient pas au courant, pour 44% (11/25) des pharmaciens, les horaires ou le jour ne leur convenaient pas et 11% (3/28) n'ont pas indiqué de motifs. Malgré une faible participation, 89% (25/28) souhaitent d'autres échanges sur ce thème, de préférence

sur la plage horaire de 20 h-22 h pour 48% (12/25) d'entre eux, 12 h-14 h pour 40% (10/25) et 18 h-20 h (3/25) pour les 12% restants.

Enfin, des pistes d'améliorations et suggestions ont été formulées par les pharmaciens. Les souhaits sont représentés par : « des ordonnances bien rédigées et le nom du prescripteur lisible » ou un « tableau comparatif par type de pansement toutes marques confondues ».

IV. Discussion

Le taux de participation à notre enquête (15%) est semblable à celui obtenu lors d'une enquête comparable auprès d'infirmiers libéraux sur le territoire de santé du CH Universitaire (CHU) de Brest (19,7%) [4]. Il semble cependant faible par rapport à une étude similaire sur la prise en charge des plaies chroniques en médecine de ville menée à Saint Etienne avec un taux de participation de 50% des pharmaciens d'officine et 72% des infirmiers libéraux [5]. Le faible taux de réponse peut s'expliquer par la période d'envoi : la période estivale étant synonyme de congés et donc de sous-effectif, malgré un temps de réponse nous semblant suffisant et la réalisation d'une relance en complément. Aussi, l'implication d'un laboratoire pharmaceutique dans la réalisation de l'enquête a pu interférer sur le taux de participation. Cette démarche a permis de faciliter la procédure d'envoi mais a restreint le nombre d'officine ciblées. Le questionnaire était destiné aux titulaires d'officine mais concernait l'ensemble des équipes (pharmaciens adjoints et préparateurs en pharmacie). Ainsi, tout le personnel de l'officine pouvait répondre.

Les résultats montrent la nécessité d'améliorer nos transmissions d'informations entre la ville et l'hôpital sur la prise en charge pharmaceutique des plaies chroniques. En effet, les ordonnances de sortie d'hospitalisation, principaux supports d'informations, ne semblent pas

répondre aux besoins du pharmacien d'officine pour assurer la continuité des soins. Ce constat a également été retrouvé, auprès d'infirmiers libéraux, lors d'une étude réalisée au Centre Hospitalier Universitaire de Grenoble [6]. Par le biais d'un questionnaire, la qualité de la prescription hospitalière perçue par les infirmiers du réseau d'Hospitalisation à Domicile a été évaluée au travers du relais ville-hôpital. Ainsi, 61.9% des infirmiers estiment que la qualité des ordonnances de sortie d'hospitalisation n'est pas satisfaisante.

Suite à notre enquête, nous avons proposé au groupe « Plaie et cicatrisation » de l'établissement d'élaborer un modèle d'ordonnance de sortie pour la prescription des pansements en lien avec la prise en charge des plaies chroniques. Pour cela, un travail pluridisciplinaire est nécessaire afin de définir les éléments indispensables devant figurer sur l'ordonnance, concernant la plaie et le pansement. Cette action participera à l'amélioration de la prise en charge du patient porteur d'une plaie chronique de l'hôpital au domicile, piste de travail qui est également menée par le groupe « Plaies et cicatrisation » de l'Hôpital Nord-Ouest [7], l'Omedit du Centre Val de Loire [8] ou encore la Haute Autorité de Santé (HAS) [9]. La rédaction des ordonnances de sortie étant réalisée par les médecins ou les infirmières référentes plaies et cicatrisation, leur implication dans le projet de standardisation des supports de prescription relative à la prise en charge des plaies chroniques est primordiale pour permettre l'évolution des pratiques.

Le taux de participation à notre enquête (15%) ainsi que le taux de pharmaciens officinaux déclarant avoir déjà contacté des professionnels hospitaliers en cas de manque d'informations (89%) et leur difficulté à obtenir des réponses, nous sensibilisent sur l'importance de la communication entre les acteurs impliqués. La construction du questionnaire n'a malheureusement pas permis aux répondants de préciser les types d'obstacles rencontrés, ce qui aurait davantage pu nous orienter vers des pistes d'amélioration. Toutefois, l'identification

des professionnels hospitaliers à contacter ainsi que la promotion de l'utilisation de certains outils comme la messagerie sécurisée MonSisra [10], déployée en Rhône-Alpes-Auvergne, permettraient de faciliter les échanges et renforcer le partenariat entre les pharmaciens d'officine et les prescripteurs hospitaliers.

La prise en charge des plaies chroniques comprend de nombreux autres interlocuteurs (médecins traitants, infirmiers libéraux, podologues, kinésithérapeutes) et constitue une priorité de santé publique en France, surtout dans le cadre des PHEV (Prescriptions Hospitalières Exécutées en Ville) [11] dans le cadre du CAQES (Contrat d'Amélioration de la Qualité et à l'Efficienc e des Soins) [12]. Ainsi, plusieurs programmes expérimentaux sont développés au niveau national et/ou régional. Ils ont pour but d'orienter l'organisation de la prise en charge des plaies chroniques selon un parcours de soins en tenant compte des différents acteurs concernés. Par exemple, l'Assurance Maladie (AM) propose un service d'accompagnement de retour à domicile dans une dizaine de départements dont le Rhône, avec la collaboration d'établissements de santé. Un conseiller de l'AM met en relation le patient avec les professionnels de santé libéraux, librement choisis par le patient, qui assurent sa prise en charge dès son retour à domicile [13]. Également, le projet régional DOMOPLAIES en Occitanie vise à optimiser l'orientation et à faciliter la prise en charge de proximité des patients atteints de plaies chroniques et/ou complexes, auquel devraient être intégrées les équipes pharmaceutiques hospitalières et officinales [14].

Afin de fluidifier le parcours de soin du patient porteur d'une plaie chronique, il nous semble indispensable de tenir compte de la multidisciplinarité des acteurs, de promouvoir l'uniformisation des pratiques en soulignant l'importance de l'optimisation de la prise en charge de l'hôpital au domicile.

Annexe 1 : Questionnaire « Plaies chroniques et prise en charge pharmaceutique –
Questionnaire à destination des pharmaciens d’officines »



Plaies chroniques et prise en charge pharmaceutique
Questionnaire à destination des pharmaciens d’officines
A retourner avant le 15 septembre 2018 à chpo-int.pharmacie2@ghnd.fr

1. Depuis combien de temps exercez-vous dans la région ?

2. De quel centre hospitalier votre officine est-elle la plus proche ?
 Centre Hospitalier Pierre Oudot (Bourgoin-Jallieu) Centre Hospitalier Yves Touraine (Pont de Beauvoisin)
 Hôpital Local (La Tour du Pin) Autres : _____
 Hôpital Local Intercommunal (Morestel)

3. A combien estimez-vous le nombre de dispensations journalières de pansements pour des plaies chroniques ?

4. Vous arrive-t-il de proposer des équivalences de pansements ?
 Oui Non
A quelle fréquence ?

5. Pour les prescriptions hospitalières, les patients refusent-ils certains pansements ?
 En cas de dépassements LPPR
 En cas de pansements non remboursés
 Autres : _____

En cas de refus, quelle attitude adoptez-vous ?
 Contact avec les professionnels de santé de l’hôpital d’origine du patient
 Autres : _____

6. Seriez-vous intéressés par la liste des pansements disponibles à la Pharmacie du centre hospitalier le plus proche de chez vous ?
 Oui Non

7. Pour les pansements, les transmissions actuelles faites par l’hôpital à la ville vous paraissent-elles suffisantes sur le plan pharmaceutique ?
 Oui Non
Quelles informations vous manque-t-il le plus souvent ?
 Date de la pose du dernier pansement/prochaine date de changement du pansement
 Fréquence de changement du pansement
 Taille du pansement
 Localisation de la plaie

1

- Durée de prescription
- Type de plaie
- Taille de la plaie
- Autres : _____

8. Vous arrive-t-il de contacter les professionnels de santé de l'hôpital en cas de manque d'information sur la prescription hospitalière ?

- Oui,
- Non

Lesquels ?

- Le prescripteur
- L'infirmière spécialisée en plaies chroniques
- Le service dans lequel le patient a été hospitalisé
- Autres : _____

Rencontrez-vous des obstacles pour obtenir une réponse ?

- Oui
- Non

9. Dans votre exercice quotidien, est-il souhaitable que les prescriptions de pansements soient faites en nom commercial ou en famille de pansements ? Expliquez votre choix.

- Nom commercial (ex : Duoderm®E)

- Famille de pansement (pansement hydrocolloïde)

10. Avez-vous participé à la dernière journée bisannuelle « Réunion sur la prise en charge des plaies chroniques » à Bourgoin-Jallieu organisée par le CHPO et le laboratoire Brothier ?

- Oui
- Non

Si Non, pourquoi ?

- Les horaires ou le jour ne me convenaient pas
- Je ne suis pas au courant de cette journée
- Autres : _____

11. Seriez-vous intéressés par d'autres échanges entre nous sur le thème de la prise en charge des plaies chroniques ?

- Oui
- Non

Si Oui, quelles sont les plages horaires qui vous conviendraient le mieux ?

- 12-14h
- 18h-20h
- 20h-22h

12. Zone libre : avez-vous des demandes, des idées ou des remarques pouvant améliorer le Parcours de soins des patients porteurs de plaies chroniques ?

Annexe 2 : Courrier d'accompagnement au questionnaire pour les officines lors du premier envoi



Cher(e) confrère (consoeur),

Vous trouverez ci-joint un questionnaire à destination des pharmaciens d'officine sur les plaies chroniques et la prise en charge pharmaceutique.

Ce travail est effectué dans le cadre de la préparation de la 5ème rencontre pluri professionnelle sur le thème de la plaie et de la cicatrisation, avec le laboratoire Brothier qui aura lieu le 06 novembre prochain.

Nous souhaitons identifier de la place du pharmacien d'officine et présenter des pistes pour améliorer nos transmissions ville-hôpital.

Comment procéder pour répondre au questionnaire :

- Répondre aux questions directement sur le questionnaire
- Scanner le questionnaire et l'envoyer en pièce jointe par mail au chpo-int.pharmacie2@ghnd.fr
- Ou le renvoyer par la poste à l'adresse suivante :
Centre Hospitalier Pierre Oudot
A l'intention de Girard Sophie, interne pharmacie
30 Avenue du Médipôle,
38302 Bourgoin-Jallieu

Nous vous remercions de votre participation (les réponses resteront anonymes).
Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

L'équipe pharmaceutique

Annexe 3 : Courrier d'accompagnement au questionnaire pour les officines lors de la relance



Cher(e) confrère (consoeur),

Fin juin, nous vous avons fait parvenir un questionnaire sur les plaies chroniques et leur prise en charge pharmaceutique à destination des pharmacies d'officines.

Nous vous remercions pour les réponses déjà reçues. Pour ceux qui n'ont pas pu encore nous répondre, nous nous permettons de vous le renvoyer car à ce jour nous avons un taux de réponses insuffisants pour pouvoir analyser les résultats. Nous comptons sur votre participation.

Nous souhaitons identifier les attentes des pharmaciens d'officine pour améliorer nos transmissions ville-hôpital dans le cadre de cette prise en charge.

Les résultats de cette étude seront présentés lors de la 5ème rencontre pluri professionnelle sur le thème de la plaie et de la cicatrisation, avec le laboratoire Brothier qui aura lieu le 06 novembre prochain.

Comment procéder pour répondre au questionnaire :

- Répondre aux questions directement sur le questionnaire
- Scanner le questionnaire et l'envoyer en pièce jointe par mail au chpo-int.pharmacie2@ghnd.fr
- Ou le renvoyer par la poste à l'adresse suivante :
Centre Hospitalier Pierre Oudot
A l'intention de Girard Sophie, interne pharmacie
30 Avenue du Médipôle,
38302 Bourgoin-Jallieu

Nous vous remercions de votre participation (les réponses resteront anonymes).
Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

L'équipe pharmaceutique

Références

1. Arrêté du 28 novembre 2016 relatif aux bonnes pratiques de dispensation des médicaments dans les pharmacies d'officine, les pharmacies mutualistes et les pharmacies de secours minières, mentionnées à l'article L. 5121-5 du code de la santé publique. JORF n°0279 du 1 décembre 2016. [Internet]. [cité 12 janv 2020]. Disponible sur : [https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033507633&cat](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033507633&categorieLien=id)
[egorieLien=id](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033507633&categorieLien=id)
2. LOI n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé. 2016-41 janv 26, 2016. JORF n°0022 du 27 janvier 2016. [Internet]. [cité 12 janv 2020]. Disponible sur : [https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031912641&cat](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031912641&categorieLien=id)
[egorieLien=id](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031912641&categorieLien=id)
3. Ordre National des Pharmaciens. Les pharmaciens. Panorama au 1er Janvier 2017. [Internet]. [cité 12 janv 2020]. Disponible sur : [http://www.ordre.pharmacien.fr/content/download/342083/1682881/version/1/file/43585+](http://www.ordre.pharmacien.fr/content/download/342083/1682881/version/1/file/43585+-+LA+DEMOGRAPHIE+2017+%28brochures+regionales%29-AUVERGNE+RHONE+ALPES-V2.pdf)
[-+LA+DEMOGRAPHIE+2017+%28brochures+regionales%29-AUVERGNE+RHONE+ALPES-V2.pdf](http://www.ordre.pharmacien.fr/content/download/342083/1682881/version/1/file/43585+-+LA+DEMOGRAPHIE+2017+%28brochures+regionales%29-AUVERGNE+RHONE+ALPES-V2.pdf)
4. Audouard-Marzin Y, Dreno C, Thiec J, Tapon A, Balcon C, Lejeune N, et al. Prescriptions de pansements : enquête de besoin des Infirmiers Libéraux (IDEL) sur un territoire de Santé. [Internet]. [cité 11 mars 2020]. Disponible sur : [file:///C:/Users/Sukoshi%20Sat%C3%B6/Zotero/storage/KTRK3MYD/Audouard-](file:///C:/Users/Sukoshi%20Sat%C3%B6/Zotero/storage/KTRK3MYD/Audouard-Marzin%20et%20al.%20-%20Prescriptions%20de%20pansements%20%20enqu%C3%AAt%20de%20besoin%20de.pdf)
[Marzin%20et%20al.%20-%20Prescriptions%20de%20pansements%20%20enqu%C3%AAt%20de%20besoin%20de.pdf](file:///C:/Users/Sukoshi%20Sat%C3%B6/Zotero/storage/KTRK3MYD/Audouard-Marzin%20et%20al.%20-%20Prescriptions%20de%20pansements%20%20enqu%C3%AAt%20de%20besoin%20de.pdf)
5. Gomez Marie Françoise. Enquête sur la prise en charge des plaies chroniques en médecine de ville à Saint Etienne. Diplôme universitaire Plaies et cicatrisation. Montpellier. Juin 2005. [Internet]. [cité 11 mars 2020]. Disponible sur : [https://sffpc.org/index.php?preview=1&option=com_dropfiles&format=&task=frontfile.d](https://sffpc.org/index.php?preview=1&option=com_dropfiles&format=&task=frontfile.download&catid=111&id=21&Itemid=100000000000)
[ownload&catid=111&id=21&Itemid=100000000000](https://sffpc.org/index.php?preview=1&option=com_dropfiles&format=&task=frontfile.download&catid=111&id=21&Itemid=100000000000)
6. Aubry Aurore. La prise en charge des plaies complexes : le relais hôpital-ville, l'exemple de l'HAD. Thèse de Pharmacie. Université Joseph Fourier, Grenoble, 2014. [Internet]. [cité 12 janv 2020]. Disponible sur : [https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-](https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01112067/document)
[01112067/document](https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01112067/document)
7. Chevallard Hélène. Formations et informations à destination des professionnels de santé (hospitaliers et libéraux). 24 Mai 2018. [Internet]. [cité 11 mars 2020]. Disponible sur : <https://www.acophra.fr/wp-content/uploads/2018/05/Plaies-et-cicatrisation.pdf>
8. Aide à la prescription de sortie des pansements et des soins des plaies traitées en ville. OMEDIT Centre Val de Loire. Octobre 2016 [Internet]. [cité 11 mars 2020]. Disponible sur : http://www.omedit-centre.fr/detersion/res/flyer_psts.pdf

9. Les pansements : indications et utilisations recommandées. Bon usage des technologies médicales. HAS. Avril 2011. [Internet]. [cité 12 janv 2020]. Disponible sur : https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2009-01/pansements_synthese_rapport.pdf
10. MonSisra GCS SARA [Internet]. [cité 12 janv 2020]. Disponible sur : <https://www.sante-ra.fr/services/monsisra/>
11. Les parcours de soins ville-hôpital. Programme PHARE. DGOS. 22 Mars 2017. [Internet]. [cité 11 mars 2020]. Disponible sur : <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/sites/default/files/2017-03/Les%20parcours%20de%20soins%20ville-h%C3%B4pital.pdf>
12. LOI n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 - Article 81. 2015-1702 déc 21, 2015. JORF n°0296 du 22 décembre 2015 page 23635. [Internet]. [cité 12 janv 2020]. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031663208&categorieLien=id>
13. Suivi en ville des plaies chroniques [Internet]. [cité 12 janv 2020]. Disponible sur : <https://www.ameli.fr/medecin/exercice-liberal/memos/suivi/suivi-ville-plaies-chroniques-0>
14. Arrêté n°2019-2390 relatif au projet régional DOMOPLAIES d'expertise, d'appui et de coordination pour optimiser l'orientation et faciliter la prise en charge de proximité des patients atteints de plaies chroniques et/ou complexes. R76-2019-07-05-009. Complément arrêté 2019-2390 article 51 LFSS. [Internet]. Disponible sur : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/domoplaies_-_arr_t_.pdf